**ASSEMBLÉE DU CONSEIL DE LA M.R.C. DE LOTBINIÈRE**

**TENUE À SAINT-FLAVIEN**

**LE 9 MARS 2022 À 19 h 30**

**SOUS LA PRÉSIDENCE DE :** Monsieur Normand Côté, préfet et maire de Saint-Flavien

**MUNICIPALITÉS MAIRES**

Dosquet Yvan Charest

Laurier-Station Huguette Charest

Leclercville Denis Richard

Lotbinière Jean Bergeron

Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d’Issoudun Annie Thériault

Saint-Antoine-de-Tilly Guy Lafleur

Saint-Apollinaire Jonathan Moreau

Sainte-Agathe-de-Lotbinière Gilbert Breton

Sainte-Croix Stéphane Dion

Saint-Édouard-de-Lotbinière Denise Poulin

Saint-Flavien Normand Côté

Saint-Gilles Robert Samson

Saint-Janvier-de-Joly Bernard Fortier

Saint-Narcisse-de-Beaurivage Denis Dion

Saint-Patrice-de-Beaurivage Samuel Boudreault

Saint-Sylvestre Nancy Lehoux

Val-Alain Daniel Turcotte

ABSENCE :

Saint-Agapit Yves Gingras

SECRÉTAIRE : Stéphane Bergeron

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Ordre du jour

1. Ouverture et présences ;
2. Lecture et adoption de l’ordre du jour ;
3. **Rencontre avec Monsieur Francois Guay, Directeur de la formation continue, l’innovation et de la recherche, Cégep de Thetford –Présentations des services et projets potentiels ;**
4. Lecture et adoption du procès-verbal de l’assemblée du conseil du 9 mars 2022 ;
5. Lecture et adoption des procès-verbaux du comité de cogestion sur l’enfouissement sanitaire du 4 mars 2022 et du 1er avril 2022 ;
6. Affaires courantes ;
	1. Développement FRR volet 1 ;
		1. CEL-Appui projet employabilité 35+ ;
		2. Information, Sensibilisation, et Éducation (ISÉ) en Gestion des matières résiduelles - Entente ;
	2. Développement FRR volet 2 :
		1. Suivi - Parc de la Chute de Sainte-Agathe ;
		2. Berce du Caucase - Phase 2 et finale
		3. FRR-017-1 – N.D.S.C. d’Issoudun – Relocalisation du musée Isidore-Boisvert ;
	3. Développement FRR volet 4 - Coopération et vitalisation - Appels de projets ;
	4. Développement – Service aux Entreprises ;
		1. PAUPME – Recommandation de prêt no.19 ;
		2. Comité d’investissement - Provisions mauvaises créances ;
		3. Projet Pilote – Immigration ;
		4. Pénurie de main-d’œuvre – Appui de la démarche Chaudière-Appalaches ;
	5. Développement ;
		1. Entente sectorielle services de proximité – Appel de projets 3 ;
		2. Entente sectorielle Économie, Innovation et Tourisme ;
* Campagne de communication régionale - Reddition de compte ;
* Route bleue - Reddition de compte ;
	+ 1. Opportunité d’un pôle culturel - Dépôt du rapport GID ;
		2. PSMMPI – Annonces ;
	1. Environnement ;
		1. Construction plateforme de compostage - Octroi du contrat ;
		2. Surveillance bureaux et de chantiers spécialisée ;
		3. Commande de bacs bruns supplémentaires ;
		4. Entente service de vidange des installations septiques ;
		5. BFS – Calendrier des vidanges 2022 ;
		6. Cartographie Phragmite ;
	2. Ressources humaines ;
		1. Dotation - Technicien(ne) en communication et bureautique ;
		2. Dotation – Conseiller(ère) en développement culturel et des collectivités ;
		3. Dotation – Conseiller(ère) aux entreprises - Réseau accès entreprises ;
		4. Dotation – Technicien(ne) en environnement (compostage) ;
	3. Suivi des comités ;
		1. ……………………….
		2. ……………………..;
1. **PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC**
2. Aménagement du territoire et développement local ;
	1. Conformité – (4 règlements) Sainte-Croix (2), Saint-Apollinaire (2) ;
	2. Entrée en vigueur du règlement 322-2021 et adoption du document sur la nature des modifications ;
	3. Modalité de la consultation publique à venir sur les projets de règlement 323 à 327-2022 ;
	4. Dépôt du rapport annuel sur l’article 59 de la LPTAAQ (résidences en milieu agricole) ;
	5. Dépôt du rapport sur la reddition de compte de la ZIS (zone d’intervention spéciale) ;
3. Informations, présentation du résumé ;
4. Comptabilité, comptes à payer ;
5. Présentation des comptes ;
6. Liste des chèques ;
7. Liste des engagements ;
8. Affaires nouvelles ;
9. Oasis Lotbinière - Bilan 21-22 nichoirs ;
10. PRMHH - Avenant contrat Érick Olivier ;
11. Ferme Alexandre Boucher – Saint-Janvier-de-Joly ;
12. **PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC**
13. Levée de l’assemblée.

105-04-2022 ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Denis Dion, appuyé par Madame Denise Poulin et résolu d’adopter l’ordre du jour.

RENCONTRE RENCONTRE AVEC MONSIEUR FRANÇOIS GUAY, DIRECTEUR DE LA FORMATION CONTINUE, L’INNOVATION DE LA RECHERCHE, CÉGEP DE THETFORD - PRÉSENTATION DES SERVICES ET PROJETS POTENTIELS

 Monsieur Guay présente les dernières statistiques en lien avec le développement du centre d’étude collégial de Saint-Agapit. Monsieur Guay profite également de la présentation pour montrer l’intérêt du Cégep de Thetford à contribuer au développement de notre région tant au niveau de l’enseignement des jeunes qu’au niveau de la formation continue pour les ressources humaines des entreprises de la région.

106-04-2022 PROCÈS-VERBAL DE L’ASSEMBLÉE DU CONSEIL DU 9 MARS 2022

Il est proposé par Monsieur Bernard Fortier, appuyé par Madame Huguette Charest et résolu d’adopter le procès-verbal du conseil de la MRC de Lotbinière du 9 mars 2022.

107-04-2022 PROCÈS-VERBAUX DU COMITÉ DE COGESTION SUR L’ENFOUISSEMENT SANITAIRE DES 4 MARS ET 1ER AVRIL 2022

Il est proposé par Monsieur Denis Dion, appuyé par Monsieur Jean Bergeron et résolu d’adopter les procès-verbaux du comité de cogestion sur l’enfouissement sanitaire de la MRC de Lotbinière des 4 mars et 1er avril 2022.

108-04-2022 APPUI AU PROJET PILOTE EN EMPLOYABILITÉ DU CARREFOUR EMPLOI LOTBINIÈRE

Attendu que la pénurie de main-d’œuvre qui sévit dans la MRC de Lotbinière fait partie des priorités de la MRC via sa planification stratégique 2019-2022, il s’agit d’une priorité stratégique de l’enjeu 1 : Un développement économique durable qui repose sur les forces et les attraits du territoire ;

Attendu que la pénurie de main-d’œuvre est également une priorité régionale au niveau de la Chaudière-Appalaches ;

Attendu que le Carrefour Emploi Lotbinière offre des services à la population de la MRC en matière d’employabilité, d’immigration et d’orientation socioprofessionnelle ;

Attendu que le Carrefour Emploi Lotbinière désire déposer un projet pilote en employabilité pour les 36 ans et plus de la région, lequel est un besoin criant dans la MRC ;

Attendu que les services prodigués présentement par Service Québec auprès de nos citoyens de 36 ans et plus seraient insuffisants et mal adaptés aux clientèles plus vulnérables, ce qui expliquerait l’affluence naturelle de celles-ci vers le Carrefour Emploi de Lotbinière ;

Il est proposé par Monsieur Yvan Charest, appuyé par Monsieur Stéphane Dion et résolu d’appuyer le Carrefour Emploi Lotbinière dans le dépôt de leur projet pilote en employabilité pour les 36 ans et dans le cadre du volet 1 du FRR, enveloppe territoriale de la MRC de Lotbinière.

109-04-2022 INFORMATION, SENSIBILISATION ET ÉDUCATION (ISÉ) EN GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES - ENTENTE

Considérant que la Table régionale des élus municipaux de la Chaudière-Appalaches (TREMCA), a retenu parmi ses priorités régionales la priorité 4 : Favoriser le développement viable du territoire et de ses ressources naturelles, provenant de la Stratégie gouvernementale pour assurer l’occupation et la vitalité des territoires ;

Considérant que les 9 MRC de la Chaudière-Appalaches et la Ville de Lévis doivent chacun travailler sur les communications en lien avec leur plan de gestion des matières résiduelles ;

Considérant que le Conseil régional de l’environnement Chaudière-Appalaches peut fournir une expertise à l’ensemble du territoire ;

Considérant que par la suite, les partenaires de l’Entente travailleront à planifier et mettre en œuvre les projets et les activités qui auront été identifiés pour atteindre les objectifs du plan d’action ;

Considérant que l’Entente a pour but d’officialiser ce partenariat et de consacrer les ressources nécessaires à la mise en œuvre des projets prévus au plan d’action ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Gilbert Breton, appuyé par Monsieur Robert Samson et résolu à l’unanimité :

* D’approuver la signature de l’Entente sectorielle de développement portant sur l’information, la sensibilisation et l’éducation en gestion des matières résiduelles de la Chaudière-Appalaches ;
* De réserver la somme de 9 630 $ sur trois (3) ans pour sa mise en œuvre ;
* De ce total de 9 630 $, pour chaque année financière, la somme de 630 $ sera une contribution monétaire et 2 580 $ en contribution non monétaire ;
* De réserver 1 890 $ sur trois (3) ans et que cette somme soit prise au budget PGMR ;
* D’autoriser le préfet, Monsieur Normand Côté, à signer ladite Entente au nom de la MRC.

*Payable budget PGMR - Communication publicité*

110-04-2022 BERCE DU CAUCASE – PHASE 2 ET FINALE

Attendu qu’il est convenu que les MRC de Chaudière-Appalaches et la Ville de Lévis poursuivent l’éradication de la Berce du Caucase au cours des années 2022, 2023 et 2024 ;

Attendu que les interventions seront faites par les organismes de bassins versants (OBV) de Chaudière-Appalaches sous la gestion administrative de l’OBV de la Côte-du-Sud ;

Attendu que le coût de cette deuxième phase est estimé à 438 352 $ dont 24 022 $ proviendra de la vente de services à des ministères et organismes gouvernementaux, 100 000 $ du Fonds Régions et ruralité, volet 1, et un solde de 314 330 $ à partager entre les MRC de Chaudière-Appalaches et la Ville de Lévis ;

Attendu que la part de la MRC de Lotbinière est de 41 380 $ pour les années 2022, 2023 et 2024, payable en trois versements égaux à l’OBV de la Côte-du-Sud ;

En conséquence, il est proposé par Madame Denise Poulin, appuyé par Monsieur Yvan Charest et résolu à l’unanimité :

* De contribuer au dossier régional d’éradication de la Berce du Caucase en Chaudière-Appalaches avec une contribution financière de 41 380 $, payable en trois versements égaux en 2022, 2023 et 2024 ;
* Ce montant est payable à même le budget suivant : FRR volet 2 ;
* De transmettre cette résolution à l’OBV de la Côte-du-Sud, au bureau régional du ministère des Affaires municipales et de l’Habitation ainsi qu’aux MRC de la Chaudière-Appalaches et à la Ville de Lévis.

*Payable avec FRR volet 2 (FRR-041)*

111-04-2022 FRR-017–1 RELOCALISATION DU MUSÉE ISIDORE-BOISVERT

Attendu la recommandation positive du comité d’évaluation de projet, laquelle stipule :

*La demande vise à relocaliser les expositions du musée Isidore-Boisvert à même les couloirs du centre communautaire, mettant ainsi les œuvres accessibles au grand public et usagers du bâtiment. La demande consiste principalement à faire construire des armoires avec façades de plexiglass pour mettre en valeur l’exposition sur le nouveau lieu d’exposition ;*

*Considérant que le projet est en lien avec les orientations de la Planification stratégique de la MRC de Lotbinière 2019-2022 et qu’il répond aux critères de la Politique de soutien aux projets structurants ;*

*Il est recommandé de supporter ce projet à la hauteur de 8 834,70 $ provenant de l’enveloppe du secteur local du volet 2 du FRR. Il est conseillé d’octroyer la subvention en 1 seul versement après la réception du rapport final. Toutes les modalités seront inscrites dans le protocole d’entente entre la MRC de Lotbinière et le promoteur.*

Il est proposé par Monsieur Daniel Turcotte, appuyé par Madame Huguette Charest et résolu d’accepter ce projet et de verser la somme 8 834,70 $ à la municipalité de N.D.S.C. d’Issoudun pour le projet FRR‑017‑1 – Relocalisation du musée Isidore-Boisvert.

112-04-2022 PAUPME – RECOMMANDATION DE PRÊT NO. 19

Attendu que le 16 avril 2020, le gouvernement du Québec et la MRC ont signé un contrat de prêt pour l’établissement de la mesure spécifique d’appui aux entreprises touchées par la pandémie de la COVID-19, le programme Aide d’urgence aux petites et moyennes entreprises, dans le cadre de son Fonds local d’investissement ;

Attendu que le ministère de l’Économie et de l’Innovation (MEI) a réservé un montant de 583 756 $ à la MRC de Lotbinière dans le cadre du programme d’aide d’urgence pour PME ;

Attendu que, via l’avenant 2020-01, un montant supplémentaire de 357 396 $ a été réservé à la MRC ;

Attendu que, via l’avenant 2020-03, un montant supplémentaire de 178 698 $ a été réservé à la MRC ;

Attendu que, via l’avenant 2020-06, un montant supplémentaire de 500 000 $ a été réservé à la MRC ;

Attendu que le solde de la subvention est de 192 390 $ avant l’analyse de la recommandation ;

Attendu que, via l’avenant 12, un montant supplémentaire de 400 000 $ a été réservé à la MRC ;

Il est proposé par Madame Nancy Lehoux, appuyé par Monsieur Gilbert Breton et résolu d’accepter la recommandation de prêt no. 19 pour un montant total de 129 600 $, ce qui laisse un résiduel de 232 204 $.

113-04-2022 RADIATION DES CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES 2021

Attendu que la MRC de Lotbinière est responsable de la gestion des fonds FLI, FLS et Triple F ;

Attendu que la MRC de Lotbinière est également responsable du fonds d’urgences PAUPME ;

Attendu que les fonds décrits apparaissent dans les états financiers de la MRC de Lotbinière ;

Attendu que les mauvaises créances 2021 se résument par :

 Fonds local d’investissement (FLI)

 Radiation de prêt 0,00 $

 Provision pour mauvaise créance 19 512,01 $

 Total pour le FLI 19 512,01 $

Fonds locaux de solidarité (FLS)

 Radiation de prêt 0,00 $

 Provision pour mauvaise créance 14 793,55 $

 Total pour le FLI 14 793,55 $

Fonds Triple F (FTF)

 Radiation de prêt 0,00 $

 Provision pour mauvaise créance 1 487,90 $

 Total pour le FLI 1  487,90 $

Fonds d’urgence (PAUPME)

 Radiation de prêt 0,00 $

 Provision pour mauvaise créance 15 019,45 $

 Provision pour pardon de prêts 650 303,39 $

 Total pour le FLI 665 322,84 $

Il est proposé par Monsieur Jean Bergeron, appuyé par Monsieur Guy Lafleur et résolu de recommander au conseil de la MRC de Lotbinière d’accepter de radier les mauvaises créances 2021 pour les Fonds FLI, FLS, FTF et PAUPME conformément aux montants présentés.

114-04-2022 PÉNURIE DE MAIN D’œuvre — APPUI DE LA DÉMARCHE CHAUDIÈRE-aPPALACHES

Attendu que face à l’ampleur qu’a prise la pénurie de main-d’œuvre, l’ensemble des élus municipaux et leur organisme de développement économique de la Chaudière-Appalaches ont mandaté le cabinet Deloitte afin de réaliser une analyse des impacts économiques de la pénurie de main-d’œuvre sur les entreprises manufacturières de la région en septembre 2021 ;

Attendu que l’on retrouve, en Chaudière-Appalaches, la plus forte création de richesse manufacturière par habitant au Québec ;

Attendu que Chaudière-Appalaches comptait 42 000 salariés dans le secteur manufacturier en 2019, soit plus de 8 % de l’emploi en fabrication au Québec ;

Attendu que l’étude a été adressée à toutes les entreprises manufacturières de Chaudière-Appalaches ;

Attendu que cette étude avait pour objectif de mesurer les impacts économiques des dernières années, engendrés par la pénurie de main-d’œuvre et ceux à venir ;

Attendu que l’avenir économique de la région, tout comme son tissu social et culturel, est menacé ;

Attendu que 60 % des entreprises manufacturières de la région ont déclaré avoir abandonné la fabrication de certains produits et diminué la recherche de nouveaux clients ;

Attendu que 76 % d’entre elles ont même eu à refuser des contrats, faute de capacité à livrer, notamment à l’exportation ;

Attendu que la valeur de la production non réalisée en Chaudière-Appalaches, du fait de la pénurie de la main-d’œuvre, est estimée aujourd’hui à 2,1 milliards de dollars par année ;

Attendu que 58 % des entreprises songent à délocaliser la production à l’extérieur de la région ou même du Québec ;

Attendu que 85 % des entreprises sous-utilisent leur capacité de production ;

Attendu qu’une PME sur deux (46 %) a augmenté leurs salaires pour mieux attirer et retenir les travailleurs ;

Attendu que le quart des PME (27 %) a apprécié leurs avantages sociaux ;

Attendu que 89 % des entreprises ont des postes vacants ;

Attendu que la concurrence des entreprises étrangères est féroce pour s’approprier des parts de marché ;

Attendu que les constats de l’étude permettent aux partenaires de mieux formuler des recommandations et d’interpeller les différents paliers de gouvernements ;

Attendu que la pénurie de main-d’œuvre cause ainsi, aujourd’hui, une perte d’opportunités, d’innovation et de croissance en Chaudière-Appalaches et au Québec ;

Attendu que la pénurie de main-d’œuvre entrave et freine les projets de développement de produits et de développement des affaires, et pousse les entreprises à délocaliser leur production et à gérer une décroissance de leur activité manufacturière ;

Attendu qu’en plus de devoir rivaliser avec d’autres régions pour les talents, Chaudière-Appalaches enregistre aussi un déclin de sa population active ;

Attendu que l’ensemble des élus municipaux s’inquiètent pour l’avenir de Chaudière-Appalaches ;

Attendu qu’il est important d’agir concrètement et rapidement pour soutenir les entreprises manufacturières.

Il est proposé par Monsieur Denis Dion, appuyé par Monsieur Denis Richard et résolu à l’unanimité de demander à monsieur Jean Boulet, ministre du Travail, de l’Emploi et de la Solidarité sociale et ministre de l’Immigration, de la Francisation et de l’Intégration, la mise en place d’un plan d’urgence manufacturier contenant des solutions concrètes pour nos petites, moyennes et grandes entreprises.

À SAVOIR :

 Mettre en place des assouplissements fiscaux pour les 60 ans et plus, qui souhaiteraient demeurer sur le marché du travail ;

 Mettre en place une défiscalisation des heures supplémentaires au-delà du seuil de 40 heures/semaine, applicable au secteur manufacturier ;

 Mettre en place un programme de conformité des employeurs, qui permet aux employeurs qualifiés d’accéder à un traitement plus rapide de leurs demandes. L’accréditation des employeurs serait valide pour une période d’au moins deux ans ou idéalement, tant et aussi longtemps que l’employeur n’enfreint pas les règles du programme ;

 Permettre aux travailleurs, issus du programme PEQ, d’accéder au Certificat de sélection du Québec (CSQ) après un an de travail (ou avant), et ne pas refuser l’accès à la CSQ aux travailleurs ayant des permis de travail de classe C ou D ;

 Que le conjoint accompagnant le travailleur ayant un permis de classe C ou D devrait se voir octroyer un permis de travail ouvert ;

 Éliminer l’exigence de la connaissance du français pour les conjoints des travailleurs étrangers ;

 Entreprendre une réforme concernant les tests de connaissance du français ;

 Organiser des rondes d’invitation sur Arrima qui cibleraient exclusivement des régions en plein emploi, pour sélectionner des candidats à titre permanent ;

 Élargir le crédit d’impôt de 30 % à l’investissement aux équipements usagés, reconnus comme stratégiques pour les petites entreprises, par le biais d’un diagnostic qui pourra être réalisé par des conseillers d’Investissement Québec ou son réseau de partenaires ;

 Adapter les programmes actuels afin de permettre aux PME d’embaucher et/ou d’impliquer des employés qualifiés dans l’implantation de nouvelles technologies ;

 Mettre en place des incitatifs financiers (crédits d’impôt) pour les entrepreneurs qui souhaitent construire ou adapter des bâtiments multirésidentiels.

Que copie de la présente résolution soit acheminée à monsieur François Legault, Premier ministre du Québec, Madame Geneviève Guilbault, vice-première ministre du Québec, Monsieur Pierre Fitzgibbon, ministre de l’Économie et de l’Innovation et ministre responsable du Développement économique régional, Monsieur Éric Girard, ministre de Finances, Madame Andrée Laforest, Ministre des Affaires municipales et de l’Habitation, Monsieur André Lamontagne, ministre responsable de la région du Centre-du-Québec et de la région de la Chaudière-Appalaches et aux député(e)s de Chaudière-Appalaches, Monsieur Luc Provençal, Monsieur Samuel Poulin, Madame Stéphanie Lachance, Monsieur Marc Picard, Madame Marie-Ève Proulx, Monsieur François Paradis et Madame Isabelle Lecours.

115-04-2022 APPEL DE PROJETS EN MATIÈRE DE SOUTIEN AUX SERVICES DE PROXIMITÉ

Attendu le 3e appel de projets concernant le soutien aux services de proximité du 9 mars au 9 avril 2022 ;

Attendu qu’une demande pour un projet d’épicerie de proximité - Phase II a été déposé avec une demande d’aide financière de 24 680,27 $ par le Pôle Agroalimentaire de Lotbinière ;

Attendu que le comité de sélection s’est réuni le 11 avril 2022 pour effectuer l’analyse de la demande reçue à l’aide d’une grille d’analyse et qu’elle a obtenu la note de passage ;

Il est proposé par Monsieur Denis Dion, appuyé par Monsieur Daniel Turcotte et résolu d’accepter le projet d’épicerie de proximité Phase II du Pôle Agroalimentaire de Lotbinière, conditionnellement à l’admissibilité de ce dernier à l’entente ainsi qu’à l’approbation du comité directeur de l’Entente sectorielle de développement en matière de soutien aux services de proximité dans la région de Chaudière-Appalaches.

116-04-2022 ACCEPTATION REDDITION DE COMPTES – PROJETS ROUTE BLEUE ET CAMPAGNE RÉGIONALE DE COMMUNICATION

Attendu que l’Entente sectorielle de développement économique, tourisme et innovation a consenti une aide financière à deux projets : La route bleue et la campagne régionale de communication pour la MRC de Lotbinière ;

Attendu que le cadre de gestion de l’entente prévoit l’approbation de la reddition de compte par le comité local avant son dépôt à la SDE de la région de Thetford : le gestionnaire de l’entente ;

Il est proposé par Monsieur Bernard Fortier, appuyé par Monsieur Jean Bergeron et résolu d’accepter en tant que comité local le dépôt de la reddition de comptes de deux projets : La route bleue et la campagne régionale de communication à la SDE de la région de Thetford.

117-04-2022 ADJUDICATION DU CONTRAT DE L’AMÉNAGEMENT DE LA PLATEFORME DE COMPOSTAGE ET OUVRAGES CONNEXES

Attendu que l’aménagement de la plateforme de compostage et ouvrages connexes est prévu pour l’été 2022 ;

Attendu que la MRC de Lotbinière enclenchait le 9 février dernier la période d’appel d’offres public pour la construction de la plateforme de compostage et ouvrages connexes ;

Attendu que l’ouverture des soumissions a eu lieu le 23 mars dernier aux bureaux de la MRC de Lotbinière avec les soumissionnaires ;

Attendu que six soumissions ont été reçues et que les résultats sont les suivants :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Compagnie** | **Prix avant taxes** | **Prix taxes incluses** |
| Construction Lemay | 3 447 416,00 $ | 3 963 666,55 $ |
| Dilicontracto | 3 582 505,10 $ | 4 118 985,24 $ |
| Excavations Tourigny Inc. | 3 874 119,62 $ | 4 454 269,03 $ |
| Groupe Gagné Construction Inc. | 3 974 777,13 $ | 4 570 000,00 $ |
| Construction RCM Inc. | 5 045 038,11 $ | 5 800 535,57 $ |
| Constructions BSL Inc. | 5 553 623,83 $ | 6 385 279,00 $ |

Attendu que les soumissions déposées sont conformes aux documents d’appel d’offres ;

Attendu que la firme WSP Canada inc. a validé et approuvé la conformité des soumissionnaires ;

Attendu la recommandation positive du comité de cogestion (résolution #016-04-2022-ENF) ;

Il est proposé par Madame Denise Poulin, appuyé par Monsieur Gilbert Breton et résolu d’octroyer le contrat de l’aménagement de la plateforme de compostage et ouvrages connexes de la MRC de Lotbinière au plus bas soumissionnaire conforme, soit à la compagnie Construction Lemay inc. pour le prix global de 3 963 666,55 $ (taxes incluses) et d’autoriser la signature des documents contractuels.

118-04-2022 SURVEILLANCE BUREAU DE L’AMÉNAGEMENT ET TRAVAUX CONNEXES DE LA PLATEFORME DE COMPOSTAGE

 Attendu que la firme WSP Canada inc. est en charge du devis de construction de la plateforme de compostage ;

 Attendu qu’un dépassement des coûts d’honoraires a été observé dû à l’ajout d’une station de pompage, à l’ajout de plans et d’heures d’ingénierie pour adapter les documents d’appel d’offres suite aux multiples demandes des soumissionnaires pour l’équivalent de 2 820 $ plus taxes ;

 Attendu que l’équipe de la MRC de Lotbinière a besoin d’être encadrée pour la surveillance bureau de la future plateforme de compostage ainsi que pour la surveillance de corps de métiers spécialisés ;

 Attendu que l’offre de service de WSP Canada inc. est au montant de 59 000 $ (plus taxes) ;

 Il est proposé par Monsieur Jean Bergeron, appuyé par Madame Huguette Charest et résolu :

* De mandater WSP Canada inc. pour la surveillance bureau et pour accompagner l’équipe de la MRC dans l’aménagement de la plateforme de compostage au montant de 59 000 $ (avant taxes).
* D’autoriser le paiement du supplément de 2 820 $ (plus taxes) pour les travaux supplémentaires observés lors du processus d’appel d’offres.

119-04-2022 ACHAT SUPPLÉMENTAIRE DE BACS BRUNS

Attendu que la MRC de Lotbinière a débuté une collecte de matière organique au printemps 2021 ;

Attendu que cette nouvelle collecte nécessite la mise en place d’une réserve pour répondre à l’ajout de nouvelles résidences à la collecte ;

Attendu que la réserve de bacs bruns mise en place s’est épuisée suite à l’adhésion d’un nombre important de nouvelles résidences dans les municipalités de Saint-Patrice-de-Beaurivage et de Saint-Sylvestre pour la saison 2022 ;

Attendu que la municipalité de Saint-Apollinaire nous a signifié leur besoin de bacs roulants supplémentaires pour plusieurs nouvelles constructions durant l’été 2022 ;

Attendu qu’une desserte de l’ensemble du territoire est à prévoir éventuellement ;

Attendu que la quantité minimum pour une commande de mini-bac avec impression est de 1 008 unités ;

Attendu que pour réduire les coûts, il y a lieu de prévoir un transport routier à pleine capacité, ce qui correspond à 603 bacs roulants ;

Attendu que la soumission de IPL est au montant de 54 162 $ (plus taxes) ;

Il est proposé par Monsieur Daniel Turcotte, appuyé par Monsieur Robert Samson et résolu de procéder à l’achat de 603 bacs roulants bruns et 1 008 mini-bacs de cuisine au montant de 54 162 $ (plus taxes).

**120-04-2022 TECHNICIENNE EN COMMUNICATION ET BUREAUTIQUE – EMBAUCHE DE MADAME JULIE-ANN CHAREST**

Attendu la résolution no. 032-01-2022 autorisant la cédule d’affichage du poste de technicien(ne) en communication et bureautique ;

Attendu le processus de sélection et les entrevues réalisées le 23 mars 2022 et la recommandation unanime du comité de sélection ;

Il est proposé par Monsieur Jean Bergeron, appuyé par Monsieur Guy Lafleur et résolu d’embaucher Madame Julie-Ann Charest à titre de technicienne en communication et bureautique (classe 7), selon les conditions prévues au contrat de travail.

**121-04-2022 CONSEILLÈRE EN DÉVELOPPEMENT CULTUREL ET DES COLLECTIVITÉS – EMBAUCHE DE MADAME FLORENCE GUAY-PICARD**

Attendu la résolution no. 031-01-2022 autorisant la cédule d’affichage du poste de conseiller(ère) en développement culturel et des collectivités ;

Attendu le processus de sélection et les entrevues réalisées le 21 mars 2022 et la recommandation unanime du comité de sélection ;

Il est proposé par Monsieur Daniel Turcotte, appuyé par Monsieur Samuel Boudreault et résolu d’embaucher Madame Florence Guay-Picard à titre de conseillère en développement culturel et des collectivités (grille des professionnel (le)s) selon les conditions prévues au contrat de travail.

**122-04-2022 CONSEILLER (ÈRE) AUX ENTREPRISES SPÉCIALITÉS STRATÉGIES MARKETING WEB ET VIRAGE NUMÉRIQUE**

Attendu que le poste de conseiller(ère) aux entreprises – spécialiste TI/stratégie web est vacant depuis quelques semaines et qu’il y a lieu le processus de remplacement ;

Attendu que cette ressource permettra de contribuer aux objectifs du réseau **Accès Entreprise Québec**;

Il est proposé par Monsieur Jonathan Moreau, appuyé par Monsieur Jean Bergeron et résolu d’amorcer le processus de dotation pour le remplacement du poste de conseiller(ère) aux entreprises spécialités stratégies marketing web et virage numérique ;

Cédule pour l’embauche

**d’un(e) conseiller(ère) aux entreprises spécialités stratégies marketing web et virage numérique**

|  |  |
| --- | --- |
| **Date en 2022** | **Étape** |
| 13 avril | Autorisation du conseil pour ouverture du poste et formation du comité de sélection composé de Monsieur Bernard Fortier, Monsieur Stéphane Bergeron et Madame Danielle Raymond. |
| 14 au 21 avril | Affichage à l’interne |
| 14 avril au 13 mai | Affichage à l’externe.Envoyer avis public Peuple de Lotbinière. Affichage sur Québec municipal, CJE, Centre d’emploi provincial, municipalités ou cégeps. |
| 13 mai | Date limite pour postuler : 13 maiSaisie des CV à l’ordinateur par Madame Myriam Lefebvre (grille des candidatures). |
| 17 au 18 mai | Convocation des candidats(es) pour l’entrevue (Madame Myriam Lefebvre s’occupe de convoquer les personnes). |
| 17 mai | Sélection des grilles d’évaluations et questionnaires d’entrevues par les directeurs – tests |
| Semaine du 30 mai | Entrevues aux bureaux de la MRC |
| 8 juin | Résolution d’embauche par le Conseil de la MRC |
| 27 juin | Début d’emploi |
|  |  |

**123-04-2022 TECHNICIEN (NE) EN ENVIRONNEMENT – PLATEFORME DE COMPOSTAGE**

Attendu qu’avec la nouvelle plateforme de compostage un poste à temps plein est nécessaire pour s’occuper de la gestion des activités de compostage, de la gestion des traitements des eaux usées et autres tâches connexes aux activités du complexe environnemental ;

Attendu que cette nouvelle ressource assistera l’équipe d’ingénierie dans la gestion des cours d’eau ;

Attendu qu’une collaboration avec l’équipe d’ingénierie au niveau des projets de génie municipal est possible ;

Attendu la recommandation du comité de cogestion, tenue le 1er avril 2022 ;

Il est proposé par Monsieur Gilbert Breton, appuyé par Monsieur Bernard Fortier et résolu de créer ce nouveau poste de technicien(ne) en environnement et de débuter le processus de dotation selon le calendrier d’affichage suivant :

**Cédule pour l’embauche d’un(e) technicien(ne) en environnement**

|  |  |
| --- | --- |
| **Date en 2022** | **Étape** |
| 13 avril | Autorisation du conseil pour ouverture du poste de technicien(ne) en environnement. Formation du comité de sélection composé de MM. Bernard Fortier, Stéphane Bergeron et Stéphane Breton. |
| 14 au 21 avril | Affichage à l’interne |
| 14 avril au 5 mai | Affichage à l’externe.Envoyer avis public Peuple de Lotbinière. Affichage sur Québec municipal, CJE, Centre d’emploi provincial, municipalités ou cégeps. |
| 5 mai | Date limite pour postuler : 5 maiSaisie des CV à l’ordinateur par Madame Michèle Lemay (grille des candidatures). |
| 6 au 7 mai | Convocation des candidats(es) pour l’entrevue (Madame Michèle Lemay s’occupe de convoquer les personnes). |
| 10 au 11 mai | Sélection des grilles d’évaluations et questionnaires d’entrevues par les directeurs – tests. |
| 12 mai | Entrevues aux bureaux de la MRC |
| 18 mai | Résolution d’embauche par le Conseil de la MRC |
| 24 mai | Début d’emploi |
|  |  |

124-04-2022 CONFORMITÉ DE RÈGLEMENTS D’URBANISME

Il est proposé par Monsieur Denis Richard, appuyé par Monsieur Daniel Turcotte et résolu de certifier conformes au schéma d’aménagement et de développement de la MRC de Lotbinière les règlements d’urbanisme suivants et d’autoriser le directeur général à délivrer, par voie de la présente, les certificats de conformité correspondants ;

|  |
| --- |
| **Conformité au SADR - Approbation de règlements d’urbanisme** |
| **Assemblée du conseil du 13 avril 2022** |
| **Municipalité** | **Adoption** | **Type** | **No du règl.** | **No du certificat** |
| Sainte-Croix | 07-03-2022 | Zonage | 665-2022 | 2022-16 |
| Sainte-Croix | 07-03-2022 | Lotissement | 667-2022 | 2022-17 |
| Saint-Apollinaire | 07-03-2022 | Zonage | 920-2022 | 2022-18 |
| Saint-Apollinaire | 07-03-2022 | Zonage | 922-2022 | 2022-19 |
|   |   |   |   |   |

**125-04-2022 ADOPTION DU DOCUMENT SUR LA NATURE DES MODIFICATIONS EFFECTUÉES PAR LE RÈGLEMENT 322-2021 MODIFIANT LE SADR**

Attendu que la MRC de Lotbinière a adopté son SADR en février 2005 (règlement 172-2005) et qu’il est entré en vigueur le 22 juin 2005 ;

Attendu qu’elle a adopté le 12 janvier 2022 le règlement numéro 322-2021 modifiant le SADR, afin de modifier des zones de réserve et des zones d’aménagement prioritaires (ZAP) à Saint-Agapit ;

Attendu que ce règlement est entré en vigueur le 16 mars 2022, suite à un avis favorable de la Ministre des Affaires municipales et de l’Habitation ;

Attendu que suite à cette entrée en vigueur, la MRC est tenue d’adopter un document indiquant la nature des modifications qu’une municipalité doit apporter à ses règlements d’urbanisme, pour tenir compte de la modification au SADR ;

Il est proposé par Madame Nancy Lehoux, appuyé par Monsieur Samuel Boudreault et résolu d’adopter le document sur la nature des modifications que la municipalité de Saint-Agapit, seule concernée, devra apporter à ses règlements d’urbanisme pour se conformer au règlement 322-2021.

126-04-2022 MODALITÉS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE SUR LES PROJETS DE RÈGLEMENT 323-2022 À 327-2022

Attendu les adoptions, par le Conseil de la MRC à son assemblée du 9 février 2022, des projets de règlement 323-2022 à 327-2022 modifiant le schéma d’aménagement et de développement révisé (SADR) afin de :

- modifier les limites du périmètre d’urbanisation (PU) et certaines zones d’aménagement prioritaire (ZAP) et zones de réserve (ZR) à Saint-Édouard-de-Lotbinière (323-2022) ;

- modifier les limites du PU et certaines ZAP à Saint-Patrice-de-Beaurivage (324-2022) ;

- modifier certaines ZAP et ZR à Val-Alain (325-2022) ;

- modifier certaines ZAP et ZR à Saint-Sylvestre (326-2022) ;

- créer une affectation industrielle hors PU à Saint-Patrice-de-Beaurivage (327-2022) ;

Attendu qu’en vertu de la Loi sur l’aménagement et l’urbanisme (L.A.U.), ces projets doivent être soumis à une consultation publique ;

Attendu qu’il est préférable de tenir cette consultation après avoir obtenu l’avis du MAMH sur les projets, lequel est attendu au plus tard le 23 avril 2022 ;

Il est proposé par Monsieur Guy Lafleur, appuyé par Monsieur Jonathan Moreau et résolu :

* De fixer une assemblée publique de consultation sur les projets de règlement 323-2022 à 327-2022, qui se tiendra le 25 avril 2022 à 19 h, au centre administratif de la MRC de Lotbinière à Sainte-Croix.
* De fixer également une période de consultation écrite sur ce projet devant se terminer le soir de l’assemblée publique de consultation, date limite jusqu’à laquelle toute personne pourra transmettre des commentaires et des questions écrits, par courriel ou par courrier.

127-04-2022 RAPPORT ANNUEL 2021 (ARTICLE 59, LPTAAQ)

Attendu que la décision 353228 de la CPTAQ concernant l’article 59 est conditionnelle au dépôt d’un rapport annuel des constructions résidentielles érigées en zone agricole en vertu des volets 1 et 2 ;

Attendu que ce rapport, en plus d’être déposé à la CPTAQ, doit aussi être remis à la fédération de l’UPA de Lotbinière ;

Il est proposé par Monsieur Robert Samson, appuyé par Monsieur Denis Dion et résolu d’autoriser le dépôt, auprès de la CPTAQ et de la fédération de l’UPA de Lotbinière, du rapport annuel 2021 sur l’article 59, tel que présenté.

128-04-2022 RAPPORT SUR LA REDDITION DE COMPTES 2021 DE LA ZIS

Attendu qu’à la suite des inondations sévères des crues printanières de 2017 et 2019, un décret a été publié le 15 juillet 2019 à la Gazette officielle du Québec, concernant la déclaration d’une zone d’intervention spéciale (ZIS) afin de favoriser une meilleure gestion des zones inondables ;

Attendu que chaque MRC doit, tant que n’a pas été abrogée la réglementation prévue par le décret à l’égard de son territoire, fournir chaque année à la Ministre des Affaires municipales et de l’Habitation un rapport d’administration ;

Attendu que la MRC doit décrire, pour l’année précédente et pour le territoire situé à l’intérieur du périmètre de la ZIS, les permis de construction délivrés et les contraventions détectées à la réglementation prévue par le décret ;

Il est proposé par Monsieur Bernard Fortier, appuyé par Monsieur Denis Richard et résolu d’adopter le rapport sur la reddition de comptes 2021 de la ZIS, tel que présenté et d’en transmettre une copie à la Ministre des Affaires municipales et de l’Habitation.

129-04-2022 COMPTES PAYÉS ET À PAYER DU MOIS D’AVRIL 2022

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dion, appuyé par Madame Huguette Charest et résolu de ratifier le paiement des comptes payés, d’autoriser le paiement des comptes à payer présentés dans la liste du cahier d’assemblée et d’autoriser le secrétaire-trésorier à en faire le paiement :



130-04-2022 AIDE FINANCIÈRE L’OASIS LOTBINIÈRE – PROJET NICHOIRS

Attendu que la MRC de Lotbinière soutient l’Oasis Lotbinière dans la réalisation de son projet nichoirs depuis quelques années ;

Attendu que le projet nichoirs propose à sa clientèle un projet tangible qui contribue à améliorer la qualité de vie des personnes vivant ou ayant vécu une problématique de santé mentale, une période difficile ou un déséquilibre émotionnel ;

Attendu que ce soutien représente une aide de 15 $ du nichoir afin de permettre à l’Oasis de les vendre à 30 $ l’unité ;

Attendu que le bilan 2021-2022 de l’organisme fait état de 166 nichoirs construits et vendus dans la MRC de Lotbinière en 2021 ;

Il est proposé par Monsieur Jonathan Moreau, appuyé par Madame Denise Poulin et résolu d’accorder une aide financière de 2 490 $ (166 nichoirs X 15,00 $) à l’Oasis de Lotbinière pour le projet nichoirs 2021, conformément à l’engagement pris via la résolution 105-03-2021 et de signifier à l’organisme l’intention de la MRC d’appuyer à nouveau le projet pour l’année 2022 en renouvelant l’entente.

131-04-2022 PRMHH-CA – SECOND AVENANT AU MANDAT DE MONSIEUR ÉRICK OLIVIER

Attendu la réalisation d’un Plan régional des milieux humides et hydriques pour l’ensemble de la région de Chaudière-Appalaches (PRMHH-CA) ;

Attendu les résolutions # 190-05-2020, 052-02-2021 et 185-05-2021 de la MRC de Lotbinière ;

Attendu que la MRC de Lotbinière agit en tant que gestionnaire de la démarche de réalisation du PRMHH-CA (résolution # 157-05-2019) ;

Attendu les besoins de l’équipe de réalisation et des comités de travail en matière d’accompagnement pour l’appropriation de la démarche par les 10 territoires de la région relativement à l’élaboration des choix et stratégies de conservation ;

Attendu que l’offre de service de Monsieur Érick Olivier est d’un montant maximal de 16 000 $ ;

Attendu que le budget prévisionnel du PRMHH-CA comprend un poste budgétaire Expert-conseil ;

Attendu les recommandations positives du comité de coordination (COMCO) du PRMHH-CA, reçues le 1er avril 2022 ;

Il est proposé par Monsieur Yvan Charest, appuyé par Madame Annie Thériault et résolu de mandater Monsieur Érick Olivier afin de poursuivre l’accompagnement de l’équipe de réalisation et les comités de travail du PRMHH-CA pour un montant maximal de 16 000 $, excluant les taxes, à même le poste budgétaire Expert-conseil du budget PRMHH-CA.

132-04-2022 RENOUVELLEMENT D’APPUI – DEMANDE DE QUOTA D’ŒUFS : FERME ALEXANDRE BOUCHER, SAINT-JANVIER-DE-JOLY

Attendu que la MRC de Lotbinière appuyait en avril 2021 la Ferme Alexandre Boucher pour un projet de construction d’un poulailler et d’une plateforme à fumier sur le lot 5 992 527, conditionnellement à l’obtention d’un quota émis par la Fédération des Producteurs d’œufs du Québec (# 140-4-2021) ;

Attendu que cet appui était recommandé par le comité consultatif agricole (CCA) de la MRC du 7 avril 2021 ;

Attendu que cette demande en 2021 pour un quota auprès de la Fédération des Producteurs d’œufs du Québec n’a pas été obtenue ;

Attendu que la Ferme Alexandre Boucher souhaite à nouveau déposer sa demande de quota en 2022 auprès de la Fédération des Producteurs d’œufs du Québec pour ce projet ;

Attendu la résolution d’appui de la municipalité de Saint-Janvier-de-Joly no. 90-04-2022 ;

Il est proposé par Monsieur Bernard Fortier, appuyé par Monsieur Stéphane Dion et résolu de renouveler l’appui à la Ferme Alexandre Boucher dans sa demande de quota d’œufs déposée à la Fédération des Producteurs d’œufs du Québec et pour la construction d’un poulailler et d’une plateforme à fumier sur le lot 5 992 527, le cas échéant.

133-04-2022 LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE

Il est proposé par Monsieur Denis Dion, appuyé par Monsieur Gilbert Breton et résolu la levée de l’assemblée à 21 h 16.

................................................................ .............................................................

 **Le préfet Le directeur général**

*Je, Normand Côté, préfet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal.*